



AVIS PUBLIC – ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance extraordinaire du 20 avril 2023, les règlements suivants :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 778

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 8 633 798 \$ pour le prolongement du réseau d'égout et le remplacement du réseau d'aqueduc sur plusieurs rues.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 779

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 1 239 908 \$ pour le remplacement d'une partie des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la rue de l'Église et la rue Duquette.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ces règlements le **23 mai 2023**. Conséquemment, ils entrent en vigueur à cette date.

Une copie des règlements est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 6 juin 2023

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint